

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01497 Numéro SIREN : 804 301 943 Nom ou dénomination : 66 BIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2022 sous le numéro de dépôt 4628

66 BIS

Edition du : 01/10/2020 au 30/09/2021

Soldes N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE

Hors brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	1 500	1 500
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	79		79		- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	79		79		- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	101		101	149	Report à nouveau		
Marchandises	985		985	1 100	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(286)	(324)
Avances et acomptes versés sur commandes					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	1 214	1 176
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	226		226	226	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	450		450	292	Fournisseurs et comptes rattachés	196	190
Caisse					Autres	431	998
TOTAL II	1 762		1 762	1 767	TOTAL III	627	1 188
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 841		1 841	1 767	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 841	2 364

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 Janvier 2022

Le **28 janvier 2022**, à **11 heures**, les actionnaires de la société **66 BIS**, société par actions simplifiée au capital de **1500 euros**, dont le siège social est situé **17 boulevard Champfleury 84000 Avignon**, immatriculée au RCS de **AVIGNON**, sous le numéro SIREN **804 301 943**, se sont réunis à Avignon, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 22 décembre 2020.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par **M. ODDI Stéphane**, président de la société.

Mme SENETHEP Phonethip est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que **2** actionnaires, représentant **1500 actions** sur les **1500 actions** composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021.

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du .

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 635 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 18 des statuts, par *ODDI Stéphane et SENETHEP Phonethip* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

ODDI Stéphane

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

SENETHEP Phonethip

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.